Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260902-DE

Délibération n° 2026-09-02

Commune de LOUANNEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 30 septembre 2026

Nombre de Membres en exercice : 23 **Nombre de Membres Présents : 20**

Date de la Convocation : 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le trente septembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais EGAULT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs EGAULT Gervais, Maire ; BACUS Marc, LEGENDRE Karine, ALLAIN Mickaël, ZEGGANE Émilie, ROLLAND Daniel, VINET Stéphanie, PENNEC Maurice, RICHARD Hervé, PEZRON Erwoan, CARRON Annie, CRAIGNOU Sabine, RENAUD Éric, HAMANT Catherine, CRAVEC Sylvie, SALAUN Christine, COGNEAU Emmanuel, NICOL Erwan, PAQUAY Sophie, SALIOU Audrey.

Pouvoirs : GANNAT Dominique donne pouvoir à EGAULT Gervais
ESNAULT Régis donne pouvoir à Marc BACUS

Absent : FAUCHOUX Fabrice

Secrétaire de séance : Marc BACUS

OBJET : Admissions en non valeur

Le comptable public demande d'admettre en non-valeur des titres qu'il n'a pas pu recouvrer.

L'admission en non-valeur ne veut pas dire que les poursuites s'arrêtent, le recouvrement peut avoir lieu ultérieurement, dans ce cas la commune réémettra un titre. Plusieurs raisons peuvent expliquer les impossibilités de recouvrement : redressement personnel, insolvabilité...

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres suivants :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20261001-20260902-DE

Budget Commune :

Titre	Montant	Nature
2023/1808	226.60	Centre de Loisirs
2023/1198	30.71	Centre de Loisirs
2024/1559	0.10	Centre de Loisirs
2025/1039	0.34	Cantine/Garderie
2025/1466	0.09	Cantine/Garderie
2025/1692	0.90	Cantine/Garderie/CDL
Total	**258.74**	

Budget Camping :

Titre	Montant	Nature
2018/267	68.35	Séjour
2024/110	235.20	Séjour
Total	**303.55**	

Ces sommes seront imputées au compte 6541 de chaque budget respectif.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le - 1 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)